

les députés. A mon avis, la réponse du ministre doit donc être jugée tout à fait inacceptable et non conforme à l'usage parlementaire et c'est dès maintenant que le président du Conseil du Trésor doit renseigner les députés, et non pas après le délai de 24 heures qu'on leur demande, au cours duquel le ministre pourra dire au public en général ce qu'il veut et où il veut.

Des voix: Bravo.

DEMANDE DE DÉPÔT DU MÉMOIRE INTITULÉ
«RECRUTEMENT SPÉCIAL DE FRANCOPHONES À
LA FONCTION PUBLIQUE»

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au premier ministre suppléant s'il va déposer un exemplaire du mémoire intitulé «Recrutement spécial de francophones à la Fonction publique», pour que nous puissions en prendre connaissance officiellement?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Oui, monsieur l'Orateur je vais m'en occuper.

LE PROGRAMME D'ENGAGEMENT D'UNIVERSITAIRES
FRANCOPHONES—LA SOURCE DES FONDS

M. A. D. Hales (Wellington): Monsieur l'Orateur, étant donné que ce programme entraîne une dépense d'environ 2 millions de dollars, le premier ministre suppléant dirait-il à la Chambre où on prendra cette somme?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, cette dépense porte sur l'an prochain et n'a été imputée sur aucun programme en particulier. Il ne s'agit pas d'un fonds, mais plutôt d'une estimation des frais de personnel qu'entraînera pour les ministères l'augmentation de leur personnel francophone.

[Plus tard]

LE PROGRAMME D'ENGAGEMENT D'UNIVERSITAIRES
FRANCOPHONES—LES DÉPENSES SECRÈTES

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Je reviens à la question posée à l'origine par le chef de l'opposition. Je voudrais demander au premier ministre suppléant s'il s'est entretenu de cette affaire avec le président du Conseil du Trésor et comment on explique le démenti formel du président du Conseil du Trésor face à la note confidentielle? Peut-on aujourd'hui dépenser deux millions à l'insu du président du Conseil du Trésor? En répondant à ma question, le ministre peut-il dire à la Chambre si des ordres ou des directives concernant des dépenses effectuées depuis le 1^{er} mars 1970 n'ont pas encore été rendus publics ou ont été tenus secrets?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Le très honorable représentant ayant dirigé un gouvernement et ayant siégé au Parlement plus longtemps que tout autre député sait assurément que le gouvernement ne s'engagerait pas à dépenser des fonds qui n'auraient pas été approuvés par le Parlement.

[M. MacDonald.]

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Sharp: Le prétendu secret mentionné dans les journaux est une étude actuellement en cours, en vue d'intensifier davantage le recrutement des Canadiens de langue française et de déterminer comment leur permettre de jouer un rôle plus utile au sein de la Fonction publique. Connaissant l'intérêt du très honorable représentant à cet égard, je suis assuré qu'il est d'accord.

Le très hon. J. G. Diefenbaker: Le caractère évasif du ministre est trop bien connu pour provoquer la surprise. Je lui demande s'il va répondre à la question que je lui ai posée, savoir si, depuis le 1^{er} mars, le gouvernement du Canada a dissimulé certaines dépenses. Je lui signale en particulier qu'un mémoire prévoyant une dépense de \$190,000 pour répondre à des lettres portant sur le Livre blanc n'a pas été porté à la connaissance du Parlement. Il n'a pas encore été rendu public.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

L'hon. M. Sharp: Il est évident qu'on ne peut porter une dépense au budget de l'an prochain avant que ce dernier n'ait été approuvé par le Parlement, et je n'ai pas à promettre que si l'un de ces projets était adopté, il serait soumis à l'approbation du Parlement.

LE PROGRAMME D'ENGAGEMENT D'UNIVERSITAIRES FRAN-
COPHONES—LE DÉPÔT DU MÉMOIRE—LA DÉCLARATION
DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DU TRÉSOR

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Puis-je demander au premier ministre suppléant si l'on expliquera à la Chambre la déclaration faite par le président du Conseil du Trésor, où il dément l'existence de ce programme, et le fait qu'aujourd'hui le premier ministre suppléant propose de déposer des exemplaires du mémoire?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Oui, monsieur l'Orateur, et je crois savoir que le président de la Commission de la Fonction publique va probablement aussi faire une déclaration aujourd'hui, car il est des plus souhaitables que la situation soit tirée au clair. Il semble qu'il y ait malentendu à la base.

Le très hon. M. Diefenbaker: Une falsification du gouvernement.

L'hon. M. Sharp: Aucun des intéressés n'a certainement eu l'intention de dissimuler quoi que ce soit au Parlement ni à personne d'autre.

Des voix: Oh, oh!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Comme le premier ministre suppléant a déclaré que le gouvernement aimerait que cette affaire soit éclaircie, reviendra-t-il sur sa décision au sujet de la motion que j'ai présentée aujourd'hui, en vertu de l'article 43 du Règlement, et permettra-t-il qu'elle soit renvoyée à un comité de la Chambre?